

Réunion du 28 mars 2019

Situation générale

La situation est décrite par la directrice de l'OFIS, en suivant la structuration de la feuille de route 2020.

Harmoniser les procédures

- Le Guide ResInt a été diffusé début 2019. Un groupe de membres du CoFIS travaille sur un vade-mecum complémentaire, destiné aux chefs d'établissements (voir infra).
- ENRIO vient de diffuser un guide dans le cadre du financement ENERI (*European Network of Research Ethics and Research Integrity*) de la commission européenne : il est référencé dans la bibliothèque virtuelle de l'OFIS. D'autres initiatives convergentes existent au niveau européen : notamment via la Mutual Learning Experience à laquelle l'OFIS participe (une réunion de la MLE sera bientôt organisée à Paris par l'OFIS).
- Que faire des sollicitations informelles dont tel membre du Conseil, ou l'équipe de l'OFIS, est destinataire → Cette question devra être clarifiée via le règlement intérieur, le guide à destination des chefs d'établissements, la base de cas (Action #03), etc..

Mutualiser les retours d'expérience

- Voir groupe de travail CoFIS « base de données ».
- Cet axe de travail nécessitera probablement un renforcement de l'équipe OFIS.

Former à l'intégrité scientifique

- L'existant est en cours de cartographie via un groupe mixte OFIS/CoFIS/ResInt [**NB** une telle organisation mixte sera souvent retenue pour avancer sur tel ou tel dossier].

Promouvoir les valeurs de l'Intégrité Scientifique

- Un séminaire à l'adresse des référents à l'intégrité scientifique d'établissements est en cours d'organisation via un autre groupe mixte OFIS/CoFIS/ResInt : il se tiendra en juin.
- Le nouveau site du Hcéres se présente en deux ensembles de pages dédiées à notre thématique : structurel d'une part <https://www.hceres.fr/fr/ofis>, et thématique d'autre part <https://www.hceres.fr/fr/integrite-scientifique>. Le tout est en français et en anglais. Le volet thématique jouit d'une visibilité depuis la Une du site Hcéres. Certains membres du Conseil regrettent que le lien entre les deux ensembles ne soit pas plus fluide : cela sera amélioré.
- Participation de l'OFIS/CoFIS à des séminaires ou des colloques au niveau national ou international (un ancrage très important, et des communautés heureuses de voir la France les rejoindre).

Promouvoir un environnement favorable à une science intègre

- Les référentiels d'évaluation Hcéres (unités de recherche, établissements, formations, sites) prennent en compte la mise en place d'une politique Intégrité Scientifique.
- Le CoFIS a noté l'adoption récente de la déclaration de San Francisco <https://sfdora.org> par le Hcéres. Il encourage le Hcéres à faire passer dans les faits l'engagement pris à cette occasion. En effet, sur le terrain, il est encore souvent rapporté que les comités d'évaluation et parfois les délégués Hcéres se réfèrent explicitement à des indicateurs numériques (nombre de publications et facteurs d'impact des revues support), ce qui ne contribue pas à l'intelligibilité par les forces de recherche des valeurs portées par le Hcéres.

Intégrer les enjeux de la science ouverte

- Voir colloque en cours d'organisation, cf. infra.

Retour sur la rencontre avec le collège de déontologie et d'autres événements

- Le Collège de déontologie du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche¹ a été installé en mars 2018 en application de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, révisée en 2016. La directrice et le président ont rencontré le collège de déontologie du ministère de la recherche à sa séance de janvier. L'échange, après une présentation mutuelle, a porté sur l'articulation entre les périmètres et les actions des deux instances. Ce travail sera poursuivi pour proposer un vade-mecum de lecture simple, rappelant (1) que le champ d'action de l'OFIS est l'ensemble du monde scientifique, tous ministères inclus et y compris la recherche privée, (2) que dans sa mission de prospective et de conseil l'OFIS ne peut pas être saisi directement mais internalise toutes les questions pertinentes et y répond de manière générique, (3) que l'OFIS a des missions d'observation et d'animation, etc. Les routines d'interaction seront elles aussi précisées.
- Un événement notable de la période écoulée est la signature en janvier 2019 de la charte de déontologie des métiers de la recherche par la Conférence des Directeurs d'Écoles Françaises

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/3/1/ESRH1805309A/jo/texte/fr>

d'Ingénieurs, CDEFI, qui ouvre des perspectives de travail au-delà du monde académique *sensu stricto*, vers le monde de l'ingénieur, des sciences technologiques, et de l'entreprise.

Le CoFIS

Règlement intérieur

Le texte élaboré par les membres du CoFIS qui en étaient chargés est examiné en séance. Il sera complété en fonction des commentaires recueillis, discuté par moyens électroniques et mis au vote à la réunion de Juin.

Renouvellement partiel des membres

Il est convenu qu'à la réunion de juin sera désignée la moitié des membres du CoFIS dont le mandat sera interrompu en décembre 2019. Cette mesure exceptionnelle permettra de mettre en place un décalage afin, par la suite, de renouveler le Conseil par moitiés tous les deux ans (le mandat restera de quatre ans, et renouvelable une fois).

Mise en œuvre de la feuille de route

Action #01 : Procédures de signalement et d'instruction des allégations de manquements

Le document, en application de l'Action #01 de la feuille de route, est constitué d'un vade-mecum et d'une liste de contrôle (« checklist ») articulés au guide ResInt mais déclinés au niveau du chef d'établissement. Le vade-mecum comprend une sélection d'actions « à éviter ». La checklist permettra au chef d'établissement de s'assurer de la solidité des éléments qui fonderont ses décisions. Ces documents sont discutés en séance. La discussion se poursuivra par moyens électroniques, et le tout sera finalisé à la réunion de juin.

NB De manière générale, la modalité de travail « création d'un groupe de travail à la réunion N, mise en partage des résultats du groupe à la réunion N+1, finalisation et validation à la réunion N+2 » sera souvent adoptée par le CoFIS.

Action #03 : Base de données de retours d'expérience

Le groupe n'a pas pu se réunir : discussion remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Action #08 : Annuaire partagé de la formation à l'intégrité scientifique

Discussion remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Action #11 : Blog « Intégrité Scientifique/CoFIS »

Le site du Hcéres ayant à présent été actualisé, il est à présent possible de visualiser ses deux composantes (organisation et thématique, voir supra) et de réfléchir plus concrètement à la complémentarité du blog précédemment évoqué. Une première maquette a été élaborée, et doit être encore discutée.

Action #12, #15 & #16 : Colloque « Intégrité Scientifique et Science Ouverte »

Dans la lignée des colloques fondateurs de Bordeaux (2016) et Nancy (2017), l'OFIS relance un cycle annuel de colloques nationaux sur l'Intégrité Scientifique. Le colloque « Intégrité Scientifique et Science Ouverte », co-organisé avec le Comité Science Ouverte du ministère, aura lieu le 4 avril². Entre ces deux thématiques, l'entrée principale du colloque est explicitement l'Intégrité Scientifique. Le lieu retenu est un amphithéâtre de l'université Paris-Diderot ; le nombre maximal d'inscriptions a été atteint bien avant la date limite d'inscription, malgré la taille conséquente de l'amphithéâtre (plus de 180 places). Les débats seront enregistrés, et par ailleurs une note de synthèse sera rendue publique.

Les thématiques des colloques annuels des printemps 2020 (« Intégrité Scientifique et Média ») et 2021 (voir infra) sont esquissées, ainsi que celle de la réunion de l'automne 2019 de la conférence des signataires de la charte (axe « Promouvoir un environnement propice à une science intègre » de la feuille de route).

Action #17 : Panorama de la prise en compte des questions d'IS dans les projets de sciences participatives et citoyennes

Pour évaluer la manière dont les questions d'IS sont prises en compte ou pas, voire impensées dans les projets de sciences participatives et de sciences citoyennes, il est proposé de mettre en place un groupe élargi à des experts extérieurs. Un travail bibliographique et même un travail d'enquête seront nécessaires avant que la question puisse donner lieu à l'organisation d'un colloque. Se pose alors la question des ressources mobilisables par l'OFIS pour mener à bien ce travail ; différents scénarios devront être envisagés d'ici la prochaine réunion pour valider la faisabilité de la démarche et *in fine* l'organisation du colloque. Celui-ci, initialement prévu pour 2020, pourrait donc être remis au printemps 2021.

² <https://www.hceres.fr/fr/agenda/colloque-integrite-scientifique-et-science-ouverte>